



CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Entre les soussignés :

1 - L'organisme de formation :

BODYMANIA (SIRET 89038291400012) - 205A rue Pierre Curie 59281 Rumilly-en-Cambrésis

Enregistré sous le n° de déclaration d'activité : 32591041359 auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) de Lille.

représenté par : Cédric DIAZ

2 – Le/La stagiaire :

Prénom NOM.....

résidant au.....

Est conclue la convention suivante :

Article 1 :

L'organisme de formation organise l'action de formation suivante :

1 - Intitulé : Formation Creadiaz® MOUV

2 - Nature de l'action (voir article L.6313-1 du code du travail) : Action de formation

3 – Dates de l'action de formation : du .../.../... au .../.../...

4 - Durée et horaires de l'action de formation : 8h30-12h / 13h30-17h soit un total de 35h00

5 - Lieu de l'action de formation :

.....

6 - Modalités de déroulement :

Formation individuelle ou collective.

Ensemble d'ateliers théoriques et pratiques.

Livret de formation remis au stagiaire.

7 - Type de formation : Formation en distanciel asynchrone sur creadiaz.com (14h)

Formation en présentiel (21h).

8 – Modalités de sanction et d'évaluation :

Test de positionnement (questionnaire), épreuve pratique et entretien devant un jury.

9 - Effectif de l'action de formation : 1 personne

NOM..... PRÉNOM.....

10 - Moyen de contrôle de l'assiduité : Feuille d'émargement et attestation d'assiduité.

Article 2 :

En contrepartie de cette action de formation, le cocontractant s'engage à acquitter les frais suivants :

Frais de formation : coût unitaire H.T 1 330,00 x 1 stagiaire = 1 330,00 € H.T.

Soit un total de : 1 330,00 € H.T.

TVA : 266,00 €

TOTAL GENERAL : 1 596,00€ T.T.C

Dont éventuels frais de déplacement : 0€

Dont contribution éventuelle des financeurs publics : 0€

Article 3 : CLAUSE DE DEDIT

(Les parties prenantes à la convention peuvent, ici, prévoir contractuellement leurs obligations financières réciproques en cas d'inexécution totale ou partielle de la prestation de formation)

Article 4 :

Le présent contrat prend effet à compter de sa signature par le/la stagiaire.

Fait en double exemplaire à : Rumilly-en-Cambrésis

Le : .../.../...

Pour la stagiaire

M/Mme Prénom NOM

Pour l'organisme de formation

M. Cédric DIAZ
Président de la S.A.S. BODYMANIA



